

Mémoire au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord sur
la restitution des terres aux communautés des Premières Nations, des
Inuits et des Métis



Présenté par : la Première Nation des
Algonquins de Pikwakanagan

Chef et conseil

30 juin 2023



Introduction et résumé des recommandations

La Première Nation des Algonquins de Pikwakanagan (PNAP) présente le mémoire suivant au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord sur la restitution des terres. Les recommandations suivantes sont catégoriques et sont présentées dans ce mémoire.

- Nous **soutenons** que la PNAP n'a ni cédé son territoire à la Couronne ni modifié son titre de propriété foncière et que la restitution des terres est la bonne mesure à prendre pour cheminer vers la réconciliation.
- Nous **demandons** au comité permanent d'élaborer un plan réalisable avec la PNAP pour lui restituer des terres de la Couronne fédérale et provinciale situées sur le territoire traditionnel de la nation algonquine, conformément à l'article 26 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).
- Nous **demandons** au comité permanent d'étudier, en collaboration avec l'Ontario et le Québec, des façons de partager avec la PNAP les recettes provenant des projets de développement et des activités touristiques ayant lieu sur le territoire traditionnel de la nation algonquine.

Ce que signifie la restitution des terres dans le contexte de la nation algonquine

La nation algonquine est un peuple anishinabe, dont le nom traditionnel est « Omàmiwinini », qui signifie « peuple en aval de la rivière¹ ». Le territoire traditionnel de la nation, qui reflète l'importance historique de ce nom, comprend la rivière Kitchissippi (ou rivière des Outaouais) et les terres de la vallée de l'Outaouais et du bassin hydrographique environnant, qui s'étendent en Ontario et au Québec. Notre nation est l'une des nombreuses nations qui n'ont pas encore conclu de traité avec les gouvernements du Canada et de l'Ontario. Par conséquent, le titre des Algonquins n'a jamais été cédé à la Couronne, il demeure inchangé et il appartient toujours à la nation algonquine. Cela comprend le titre de propriété des terres sur lesquelles se trouve la région de la capitale nationale (et la Colline du Parlement).

Ce n'est pas parce que la PNAP et la nation algonquine n'ont pas essayé de conclure un traité avec la Couronne qu'il n'y en a pas. Depuis 1772, près de 40 pétitions adressées par notre nation à la Couronne pour demander la protection de nos terres et de nos eaux contre l'empiètement des colonies sont restées lettre morte². La relation de nation à nation avec la Couronne remonte à la Proclamation royale de 1763 et au Traité de Niagara de 1764. Comme la

¹ Première Nation des Algonquins de Pikwakanagan, *Omàmiwinini Pimàdjowin : Centre culturel sur le mode de vie des Algonquins*, [français : www.thealgonquinway.ca/French/story-f.php; anglais : www.thealgonquinway.ca/English/story-e.php].

² Algonquins de l'Ontario (ADO), *Overview of Treaty Negotiations*, [www.tanakiwin.com/our-treaty-negotiations/overview-of-treaty-negotiations/].



**Première Nation des
Algonquins de
Pikwakanagan**

Proclamation assurait aux Autochtones la possession entière et paisible de leurs territoires, les Algonquins ont joué un rôle déterminant, car ils ont réuni de nombreuses nations autochtones à Niagara en 1764 pour réaffirmer ces principes de vive voix et à l'aide d'accords wampum³. Bien que les Algonquins aient obligé la Couronne à respecter ces promesses pendant des décennies, les principes de jouissance paisible et de préservation des terres ont été ignorés. Le gouvernement a finalement accepté notre demande de conclure un traité en 1992⁴. Depuis lors, la Première Nation des Algonquins de Pikwakanagan négocie pour récupérer ses terres et ses ressources et pour mettre en place un gouvernement autonome pour son peuple.

Tout au long de cette période, la Couronne n'a pas tenu compte de la compétence inhérente de la nation algonquine. Le colonialisme a tracé des frontières artificielles à travers notre nation. Malgré les injonctions explicites de la Proclamation royale, nos terres ont été prises par l'afflux massif de colons, l'agriculture ainsi que l'exploitation forestière et minière. Ainsi, nos récoltes et notre lien culturel avec la terre ont été et sont toujours radicalement modifiés. Nos ancêtres ont même dû acheter leurs propres terres de réserve. La communauté de la PNAP a grandi, mais notre territoire n'est toujours pas suffisant pour répondre aux besoins de notre peuple, qui doit pouvoir exercer ses droits et suivre ses traditions. D'autres communautés algonquines ne disposent d'aucun territoire⁵. Notre lien culturel avec les terres, notamment les enseignements écologiques transmis par les familles, est perturbé par le développement et la crise climatique.

Le Canada s'est récemment engagé à réparer ces injustices en adoptant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). L'article 26 de la DNUDPA affirme non seulement le droit des peuples autochtones d'adopter des lois sur leurs territoires traditionnels, mais aussi de le faire conformément à leurs « coutumes, traditions et régimes fonciers⁶ ». C'est dans ce cadre que la Première Nation des Algonquins de Pikwakanagan demande la restitution de ses terres conjuguée à une véritable compétence sur ces dernières.

Développement des terres et des ressources sur le territoire traditionnel de la nation algonquine

Historiquement, notre peuple gérait ses propres ressources. Nous nous gouvernions

³ John Borrows, « Wampum at Niagara: The Royal Proclamation, Canadian Legal History, and Self-Government » (Aboriginal and Treaty Rights in Canada: Essays on Law, Equality, and Respect for Difference), sous la direction de Michael Asch, Vancouver, UBC Press, 1997, p. 165.

⁴ ADO, précité, note 2.

⁵ Peter Di Gangi, « Territoire algonquin : Le titre de propriété des Premières Nations dans la vallée de l'Outaouais est un problème qui n'est pas encore réglé », *Histoire Canada*, 30 avril 2018, [https://www.histoirecanada.ca/consulter/politique-et-droit/territoire-algonquin?_gl=1*g7mni1*_gcl_au*MjA5NDk3MzEyNS4xNjg5MDM1NDg1].

⁶ *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, L.C. 2021, ch. 14. L'article 26 figure dans l'annexe de la Loi.



**Première Nation des
Algonquins de
Pikwakanagan**

nous-mêmes en vertu des lois traditionnelles algonquines. Notre nation se déplaçait, et les communautés se réunissaient régulièrement pour partager des connaissances écologiques sur notre terre⁷. Aujourd'hui, notre terre est revendiquée par la Couronne et vendue sans notre consentement. Nous avons besoin de terres pour que notre peuple puisse s'y établir, s'y reconnecter et reprendre ses responsabilités légitimes sans que l'autorité coloniale imposée nous dicte comment les gérer.

En Ontario, notre territoire traditionnel non cédé s'étend sur 9 millions d'acres⁸. Il s'étend à l'est le long de la rivière jusqu'à la région de Hawkesbury, au sud jusqu'à Kingston, à l'ouest jusqu'à Bancroft et au nord jusqu'à Mattawa⁹. Étant donné que 87 % de l'Ontario est constitué de terres de la Couronne, une grande partie de ces terres est encore gérée par le gouvernement¹⁰. Même dans le cadre des négociations du traité actuelles, on propose de transférer à l'intendance algonquine seulement 4 % des terres de la Couronne situées sur notre territoire traditionnel¹¹. Les parcelles faisant partie des 129 500 acres de terres proposées en vue du transfert sont réparties de façon disparate, sont toujours régies par des règlements municipaux relatifs au fief simple et ne peuvent être développées sans être imposées. Une grande partie de ces terres est inaccessible en véhicule : il faut y accéder par bateau ou par véhicule tous terrains. Ces obstacles continuent de nous empêcher d'exercer pleinement nos droits et de répondre à nos besoins. Les régimes coloniaux de propriété foncière persistent, alors que nous devrions plutôt être capables de gérer nos terres à l'aide de nos propres systèmes judiciaires algonquins.

Alors que 1,2 million de personnes vivent et travaillent sur notre territoire traditionnel et que 84 municipalités y sont totalement ou partiellement actives, les Algonquins de Pikwakanagan, eux, ne perçoivent que très peu, voire pas du tout de bénéfices provenant de leurs terres¹². Nous continuons d'être exclus sur le plan de l'économie et de la compétence des projets d'extraction des ressources, notamment l'exploitation forestière et minière et d'autres sources de profit, comme le tourisme.

Par exemple, le parc provincial Algonquin est situé dans la région visée par notre revendication territoriale. Pour l'année 2021-2022, on estime que le parc Algonquin a contribué à hauteur de 306 millions de dollars à l'économie de l'Ontario grâce à des industries comme que la

⁷ Ce savoir de notre nation a été transmis de génération en génération par le gardien du savoir algonquin Waba Moka (chef Shannon).

⁸ ADO, précité, note 2.

⁹ Voir les cartes suivantes du territoire de notre nation en Ontario : [français : www.tanakiwin.com/wp-system/uploads/2015/06/Appendice-1.1-Carte-de-la-region-visee-par-le-reglement.pdf; anglais : www.tanakiwin.com/wp-system/uploads/2015/06/Appendix-1.1-Map-of-Settlement-Area.pdf].

¹⁰ Gouvernement de l'Ontario, *Terres de la Couronne*, [https://www.ontario.ca/fr/page/terres-de-la-couronne].

¹¹ Gouvernement de l'Ontario, *Revendication territoriale des Algonquins*, [https://www.ontario.ca/fr/page/revendication-territoriale-des-algonquins].

¹² ADO, précité, note 2.



Première Nation des
Algonquins de
Pikwakanagan

foresterie¹³. Les Algonquins de Pikwakanagan ne perçoivent qu'une infime partie de ces recettes.

Rien qu'à Ottawa, le tourisme génère plus de 2,2 milliards de dollars pour l'économie locale¹⁴. Nombre de ces lieux touristiques ont une grande importance pour notre nation. Les terrains de chasse du chef algonquin Constant Pinesi étaient situés à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le Parlement¹⁵. Pourtant, on empêche encore les Algonquins de Pikwakanagan d'entretenir un lien avec ce territoire historique qui est aujourd'hui l'un des lieux touristiques les plus populaires au pays et au monde, et ces derniers n'en tirent aucun avantage.

Les conduites de communication, de gaz et d'électricité, ainsi que l'expansion des routes et bien d'autres choses encore ne cessent d'empiéter sur nos terres. Le tout nouveau projet d'élargissement de l'autoroute 417 à Ottawa n'est qu'un exemple des pressions exercées sur notre territoire¹⁶. L'étalement urbain se poursuit à un rythme accéléré depuis la pandémie de COVID-19, ce qui exerce une pression supplémentaire sur l'environnement et qui douche encore plus notre espoir d'accéder à la terre pour nos usages traditionnels. Enfin, plus de 50 grands barrages et centrales hydroélectriques se trouvent actuellement sur le bras principal et les affluents de la rivière des Outaouais, ce qui en fait l'une des rivières les plus réglementées au Canada¹⁷. Ces centrales électriques produisent l'équivalent d'environ 1 million de dollars d'énergie par jour¹⁸. Cependant, les Algonquins de Pikwakanagan n'ont pas été consultés pour ces projets, qui perturbent grandement les écosystèmes de leur territoire, et ils ne perçoivent aucun revenu provenant de ces derniers.

Recommandations et conclusion

Le fait de renouer avec nos terres volées revêt une importance culturelle pour notre nation. La véritable réconciliation repose sur le respect et une relation de nation à nation. La véritable réconciliation commence par la restitution des terres sans restriction gouvernementale. Ainsi, la restitution des terres nécessite la restitution de la gouvernance.

Tout d'abord, nous demandons au Comité de chercher des moyens concrets de collaborer avec nous à l'élaboration d'un plan réalisable pour rendre aux Algonquins de Pikwakanagan la compétence sur les terres de la Couronne fédérale et provinciale et pour rétablir leur participation

¹³ Agence de foresterie du parc Algonquin, *Informations générales : économie et produits*, [algonquinforestry.on.ca/general-information-the-algonquin-forestry-authority/general-information-economy-products/#:~:text=Based%20on%20a%202020%2F2021,species%20available%20in%20the%20Park.].

¹⁴ Sophia Barkhouse, « Study highlights importance of tourism in Ottawa », *Capital Current*, 2019, [capitalcurrent.ca/study-highlights-importance-of-tourism-in-ottawa/].

¹⁵ « Inaugural Chief Pinesi Day held to honour long-forgotten 'great warrior' », *CBC News*, 1^{er} juillet 2022, [www.cbc.ca/news/canada/ottawa/chief-constant-pinesi-algonquins-pikwakanagan-celebration-ottawa-1.6508422].

¹⁶ Nick Grover, « Widening Ottawa's Highway 417 won't fix congestion. It'll just hurt the planet », *Ottawa Citizen*, 30 mai 2022, [ottawacitizen.com/news/ontario-election/grover-widening-ottawas-highway-417-wont-fix-congestion-itll-just-hurt-the-planet].

¹⁷ Garde-rivière des Outaouais, *Barrages*, [https://garderivieredesoutaouais.ca/barrages/].

¹⁸ *Ibid.*



**Première Nation des
Algonquins de
Pikwakanagan**

et leur intendance sur les terres qui ne peuvent pas être entièrement transférées. Il est essentiel que nos décisions et notre pouvoir juridique aient de l'importance sur notre territoire, conformément à l'article 26 de la DNUDPA.

Deuxièmement, nous demandons au Comité de trouver des moyens pour que les Algonquins de Pikwakanagan puissent tirer profit des activités et de la prospérité des industries qui utilisent leurs terres, comme la foresterie, les sociétés hydroélectriques et le tourisme à Ottawa. Nous comprenons que cela doit se faire en collaboration avec les partenaires provinciaux. En donnant suite à ces demandes, le Canada peut commencer à rétablir les relations avec les premiers propriétaires des terres sur lesquelles repose le cœur de son gouvernement.

Informations sur la Première Nation des Algonquins de Pikakanagan

La Première Nation des Algonquins de Pikwakanagan est située sur la rive ontarienne de la rivière des Outaouais et fait partie de la grande nation algonquine. L'histoire orale et archéologique nous apprend que nous occupons ces terres depuis des temps immémoriaux. Une carte de notre territoire traditionnel est incluse dans la note de bas de page n° 9, en anglais et en français. Notre Première Nation compte 4 077 membres. Notre chef et notre conseil sont élus conformément à notre code électoral coutumier. Les membres de la nation algonquine ont besoin de terres pour maintenir leur culture et leurs traditions vivantes et pour transmettre leurs connaissances aux générations futures.

Greg Sarazin, chef : _____

Dale Benoit, conseiller : _____



Bibliographie

Cartes de la région visée par le règlement de la revendication territoriale des Algonquins : [français : www.tanakiwin.com/wp-system/uploads/2015/06/Appendice-1.1-Carte-de-la-region-visee-par-le-reglement.pdf; anglais : www.tanakiwin.com/wp-system/uploads/2015/06/Appendix-1.1-Map-of-Settlement-Area.pdf].

Barkhouse, Sophia. « Study highlights importance of tourism in Ottawa », *Capital Current*, 2019, [capitalcurrent.ca/study-highlights-importance-of-tourism-in-ottawa/].

Borrows, John. « Wampum at Niagara: The Royal Proclamation, Canadian Legal History, and Self-Government » (Aboriginal and Treaty Rights in Canada: Essays on Law, Equality, and Respect for Difference), sous la direction de Michael Asch, Vancouver, UBC Press, 1997, p. 165.

Gouvernement de l'Ontario. *Terres de la Couronne*, [<https://www.ontario.ca/fr/page/terres-de-la-couronne>].

Garde-rivière des Outaouais. *Barrages*, [<https://garderivieredesoutaouais.ca/barrages/>].

Di Gangi, Peter. « Territoire algonquin : Le titre de propriété des Premières Nations dans la vallée de l'Outaouais est un problème qui n'est pas encore réglé », *Histoire Canada*, 30 avril 2018, [https://www.histoirecanada.ca/consulter/politique-et-droit/territoire-algonquin?_gl=1*g7mni1*_gcl_au*MjA5NDk3MzEyNS4xNjg5MDM1NDg1].

Agence de foresterie du parc Algonquin. *Informations générales : économie et produits*, [algonquinforestry.on.ca/general-information-the-algonquin-forestry-authority/general-information-economy-products/#:~:text=Based%20on%20a%202020%2F2021,species%20available%20in%20the%20Park.].

Grover, Nick . « Widening Ottawa's Highway 417 won't fix congestion. It'll just hurt the planet », *Ottawa Citizen*, 30 mai 2022, [ottawacitizen.com/news/ontario-election/grover-widening-ottawas-highway-417-wont-fix-congestion-itll-just-hurt-the-planet].

« Inaugural Chief Pinesi Day held to honour long-forgotten "great warrior" », *CBC News*, 1^{er} juillet 2022, [www.cbc.ca/news/canada/ottawa/chief-constant-pinesi-algonquins-pikwakanagan-celebration-ottawa-1.6508422].



Première Nation des Algonquins de Pikwakanagan. « Omàmiwinini Pimàdjwowin : Centre culturel sur le mode de vie des Algonquins », [français : www.thealgonquinway.ca/French/story-f.php; anglais : www.thealgonquinway.ca/English/story-e.php].

Algonquins de l'Ontario (ADO). *Overview of Treaty Negotiations*, [www.tanakiwin.com/our-treaty-negotiations/overview-of-treaty-negotiations/].

Gouvernement de l'Ontario. *Revendication territoriale des Algonquins*, [https://www.ontario.ca/fr/page/revendication-territoriale-des-algonquins].

Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, L.C. 2021, ch. 14. L'article 26 figure dans l'annexe de la Loi.